

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 28/05/2025

Date d'affichage : 28/05/2025

Date de réunion : 05/06/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Le 05 JUIN 2025 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Maire, M. GIROULT David, Maire Délégué, Mme HAMEL Manuella HAMEL, M. GAHERY Jérôme, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Les Adjoints, Mme HARIVEL Magali, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, M. DANGUY Sébastien, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène, Mme GERY Camille, M. LEMOUSSU Bernard, Mme HEUZÉ Séverine, M. HUARD Patrick, Mme LEFRANC Elisabeth, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. RENAULT Joël et Mme LEPROVOST Séverine, Les Conseillers

Absents excusés : Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL, Mme HILLIOU Evelyne HILLIOU et M. SALLES Daniel

Pouvoirs : Mme JEHAN Nadia donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Mme DESVOL Emilie donne pouvoir à François MESTRES, M. SALLES Daniel donne pouvoir à M. DESMASURES Jean-Claude, Mme HILLIOU Evelyne HILLIOU donne pouvoir à Bernard LEMOUSSU

Secrétaire de séance : Mme Séverine HEUZE.

Citéo – adhésion au projet d'animation de gestion des déchets

Monsieur Le Maire présente le projet porté par la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie propose aux communes de s'associer à une convention pluriannuelle (2023-2025, renouvelable jusqu'en 2028) avec l'éco-organisme CITEO, afin de lutter durablement contre les déchets abandonnés (mégots, emballages, plastiques, papiers...).

Les modalités d'adhésion :

- Conventionner en groupement : l'Agglomération est mandataire, chaque commune délibère pour adhérer ;
- Signer avant le 30 juin 2025 pour bénéficier des aides dès 2025.

Un Plan Local de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) sera élaboré avec les communes, exemples d'actions éligibles :

- Mise à disposition de cendriers ou pièges photo ;
- Patrouilles de brigades vertes ;
- Médiation avec les commerçants ;
- Sensibilisation dans les écoles ;
- Plateformes de signalement citoyen ;
- Ramassages associatifs...

Le financement annuel est calculé selon le type de commune, concernant les Communes rurales de moins de 5 000 habitants, une subvention de 0,90 €/hab/an est versée par le partenaire CITEO à l'Agglomération.

Pour la commune de Sourdeval, qui compte 3 077 habitants (données INSEE) une enveloppe de 2 769,30€/an serait à disposition de l'Agglomération pour animer le territoire.

Cette convention offre un levier financier et méthodologique pour améliorer la propreté des espaces publics tout en sensibilisant la population.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote l'adhésion à la convention Citéo.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 05 JUIN 2025.

Le Maire
Adrien JEHENNE

Accusé de réception en préfecture
050-200059541-20250620-2025-06-17-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025